Permanences juridiques du CIDFF

Pour tous lieux, rendez-vous: 02 32 33 44 56

Bernay Rendez-vous au 02 32 46 63 41

Breteuil sur Iton Rendez-vous au 09 63 00 98 74

Etrépagny Rendez-vous au 02 32 27 41 87

Louviers Rendez-vous au 02 32 50 86 51

Pont Audemer Rendez-vous au 02 32 41 78 90

Rugles Au Visio Rendez-vous au 02 32 24 96 80

Val de Reuil Rendez-vous au 02 32 59 35 05

Verneuil sur Avre Rendez-vous au 02 32 37 58 14

Vernon Maison de Justice et du Droit Rendez-vous au 02 32 71 28 10

Les Andelys Centre Social

Charleval Centre Social Espace Libre

Conches Mission Locale

Evreux La Madeleine, Nétreville, Navarre, MJD

Pîtres Centre social

Pont de l'Arche Le Tremplin

Romilly Mairie

Saint André de l'Eure Communauté d'agglomération

Vernon Espace Simone Veil, EVL, SIM

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Eure

Association créée en 1986

Une information juridique

Professionnelle et gratuite

Une équipe à l'écoute,

pour tous et pour toutes.

CIDFF de L'Eure 02 32 33 44 56

Les services d'accès au droit des CIDFF proposent une information juridique confidentielle et gratuite, assurée par des juristes expérimentés.

Nos spécialistes vous informent dans le domaine du droit des personnes, droit de la famille et les violences intra familiales, mais également le droit international privé et le droit des étrangers.

L'information juridique est délivrée sous la forme:

Individuelle: soit dans le cadre d'un entretien face à face, soit dans le cadre d'un entretien téléphonique.

Collective: à destination du public ou à destination des partenaires.

Une connaissance précise et actualisée

Les juristes des CDIFF interviennent principalement dans le cham du droit des personnes et de la famille et traitent essentiellement des problématiques suivantes:

- ◊ Au mariage, concubinage et au PACS
- ◊ Au divorce ou aux ruptures conjugales
- ◊ Aux enfants (filiation, autorité parentale, responsabilité ciile,…)
- ◊ Au droit patrimonial du couple et de la famille
- ◊ Aux donations et aux successions
- ◊ Au droit de la responsabilité et des contrats
- ◊ Au droit de la propriété

L'Accueil et l'accompagnement de victimes de violences intrafamiliales

La loi punit **plus sévèrement** les violences, qu'elles soient physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, matérielles, économiques, d'isolement ou de cyber harcèlement, quand ils sont commis au sein d'un couple, même séparé.

En outre, la présence d'un **mineur** est une **circonstance aggravante.**

Droit du travail

Les questions relatives au droit du travail sont multiples:

- ◊ Le **contrat de travail** (nature, rupture, obligations,…)
- ◊ **L'égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes
- ◊ Les **discriminations**, quelle que soit sa nature
- ◊ Le **Harcèlement sexuel**
- ◊ Le **Harcèlement moral**
- ◊ Les congés liés à la **parentalité**

Il est préférable de déposer une plainte pour que des poursuites soient engagées. La plainte peut être déposée auprès des forces de l'ordre , ou directement auprès du (de la) procureur(e).

Ces services ont **l'obligation** de l'enregistrer**:**

« Les officiers et agents de police judiciaire sont tenus de recevoir les plaintes déposées par les victimes d'infractions à la loi pénale, y compris lorsque ces plaintes sont déposées dans un service ou une unité de police judiciaire territorialement incompétents. »

Article 15-3 CCP AL1